

Aménagement du secteur Assomption-sud :

Apprendre des erreurs du passé pour une réelle égalité des chances dans MHM



Marie-Claude Du Perron

Citoyenne

Monsieur le président,
Madame la commissaire,

La consultation publique que vous entreprenez est d'une importance capitale pour les citoyennes et les citoyens de Montréal. Le projet que Ray-Mont Logistiques entend mettre en œuvre dans le secteur Assomption-sud comporte des enjeux qui dépassent la simple question de cohabitation harmonieuse entre une entreprise et ses voisins. Voici les éléments pour lesquels j'aimerais attirer votre attention.

Native de Montréal, j'ai grandi à Pointe-aux-Trembles, un quartier qui s'est développé grâce aux « bons emplois » que procuraient les raffineries de Mtl-Est aux ouvriers francophones, peu instruits dans les années 60. Pendant que cette génération aspirait à accéder à la classe moyenne, leurs enfants grandissaient au bord du fleuve, s'amusant entre les friches et les rails ferroviaires, un territoire champêtre en apparence. À cette époque, peu de gens se préoccupaient des émanations qui polluaient l'air ambiant. Ça paraissait acceptable d'élever sa famille sous les cheminées pétrolières. Heureusement, les industries sont mieux encadrées maintenant. La science, appuyée par des données probantes, a démontré que les diverses formes de pollution ont une incidence importante sur les conditions de santé et l'espérance de vie d'une population.

Les données de l'Infocentre de l'INSPQ colligées par le service des connaissances de la Direction régionale de la santé publique de Montréal démontrent que l'espérance de vie des résidents d'Hochelaga-Maisonneuve est plus faible que celle de tous les autres secteurs montréalais¹. Les décès surviennent 6 ans plus tôt lorsqu'on grandit et s'établit dans MHM. Plusieurs facteurs combinés peuvent expliquer cet écart significatif, mais un de ces facteurs est l'accessibilité aux espaces verts pour pallier les îlots de chaleur et encourager l'activité physique quotidienne.

Les quartiers avoisinant le secteur Assomption-sud sont principalement composés de locataires. La plupart des ménages sont des familles dont le revenu annuel médian se situe à moins de 50000\$². Ces quartiers populaires, installés à proximité des zones industrielles, souffrent dramatiquement d'un manque d'espaces verts et de grands parcs accessibles. L'emprise du Port de Montréal y est si forte qu'elle ne laisse aucun accès au fleuve St-Laurent sur plusieurs km. Dans Hochelaga-Maisonneuve, seules les industries ont une vue sur le bord de l'eau. Les infrastructures routières et ferroviaires encerclent ces quartiers enclavés sur tous les côtés.

À mon arrivée dans Viauville, j'ai été charmée par le cachet du quartier et ses majestueux arbres. J'étais surprise d'entendre si bien les oiseaux chanter. C'était le début de la pandémie et c'est à ce moment que j'ai commencé à fréquenter la friche. J'y ai vu une famille de canards, des marmottes, un renard et même un chevreuil. Dans son article intitulé « Défendre l'ordinaire » la journaliste

¹ Tableau des données INSPQ-DRE [EXCLUSIF - ESPÉRANCE DE VIE : L'ÉCART ENTRE L'EST ET L'OUEST DE MONTRÉAL SERAIT DE 1,29 AN - EST MÉDIA Montréal : EST MÉDIA Montréal](#)
² [Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | Ville de Montréal](#)

Aurélie Lanctôt³ rapporte que 250 espèces végétales et animales ont été répertoriées, dont 132 espèces d'oiseaux, dans ces milieux naturels dits « ordinaires » qui font pourtant la joie des ornithologues et des amateurs de photos. En effet, une joie inexplicable émane de ce terrain banal, contaminé, harnaché, dépouillé, mais qui ne laisse personne indifférent. En le fréquentant quotidiennement, on y voit les enfants jouer et grandir, les nouvelles poussettes qui s'ajoutent au fil des saisons, aux marcheurs de chien, aux gens de tous les âges qui y circulent dans un esprit de liberté et de fraternité. Antidote aux effets du stress, de la pollution et de la déprime, le vivant de ce lieu authentique contraste avec l'horizon fait de béton, d'asphalte et de bitume.

J'ai habité plusieurs quartiers de la métropole; Ville-Marie, Plateau Mont-Royal, Petite-Italie, Vieux-Rosemont. Nulle part je n'ai senti un esprit de communauté aussi fort que celui des usagers de la friche. Cette solidarité qui unit le voisinage, cet amour des rares espaces verts d'un quartier défavorisé, cet émerveillement devant l'ordinaire ne se ressent que dans MHM. Ici les gens s'entraident, s'organisent et se battent pour l'essentiel.

Ce que vous devez savoir madame et monsieur les commissaires, c'est que cette communauté n'abandonnera pas ce terrain vague parce que son caractère singulier et irremplaçable en fait une pierre angulaire, socle de son identité. En accordant les dérogations demandées par Ray-Mont logistiques, les erreurs du passé seront répétées comme à l'époque des raffineries de Mtl-Est. Pourtant, aujourd'hui, nous savons que la protection de ce terrain permettra de favoriser une réelle égalité des chances dans la vie des moins bien nantis.

Dans son documentaire « Malartic⁴ », Nicolas Paquet illustre comment l'inégalité des rapports de force entre une communauté et une multinationale peut conduire à des violences sociales souvent irréparables pour les individus qui les subissent. Le recours aux multiples dispositifs judiciaires par Ray-Mont logistiques nous permet de croire que son propriétaire s'inscrit dans cette forme d'abus de pouvoir pour arriver à ses fins. Bien qu'il soit dans son droit de propriété, Ray-Mont Logistiques n'est pas au-dessus de toutes les lois et les règlements existants. Le tribunal a émis un jugement en sa faveur pour établir que l'entreprise était légitime d'opérer une plateforme logistique intermodale sur son terrain. C'est tout ce qu'il lui a été reconnu comme droit jusqu'ici.

En axant votre consultation sur « l'optimisation des activités sur le site de RML » pour répondre à la disposition de l'art. 89, vous accorderez à l'entreprise davantage que ce que le tribunal lui a octroyé dans ses jugements. L'avocate, Anne-Marie Voisard, décrit habilement le phénomène de jeu de puissance qui crée un déséquilibre des rapports de force dans son ouvrage « Le droit du plus fort, nos dommages, leurs intérêts⁵ ». Il ne faudrait pas tomber dans ce piège en exécutant le mandat qui vous a été brillamment confié dans le cadre d'une stratégie de négociation de l'entrepreneur avec la ville.

Depuis 2020, au fil des multiples rencontres avec les politiciens de tous les ordres de gouvernement, je me suis nourri d'espoir et de déception. J'ai participé aux rencontres de

³ [\[Chronique d'Aurélie Lanctôt\] Défendre l'ordinaire | Le Devoir](#)

⁴ [Malartic - ONF](#)

⁵ [Le droit du plus fort | Écosociété](#)

l'instance de concertation, au Groupe de travail thématique avec RayMont Logistiques⁶, à l'espace de dialogue servant de lieu de médiation entre la ville et les citoyens, aux rencontres du conseil de ville et du conseil d'arrondissement, toujours dans l'esprit constructif de trouver une voie de passage pour dénouer l'impasse de ce dossier complexe. En suivant les travaux de recherche de l'Observatoire des milieux de vie urbains⁷, force est de constater qu'il n'y aura pas de cohabitation harmonieuse possible sans que l'ampleur du projet de Ray-Mont Logistiques soit considérablement réduite. L'évidence de cet enjeu est que le territoire est trop petit pour absorber la croissance du port de Montréal, les infrastructures qu'il requiert ainsi que les activités connexes qu'il génère. L'ambitieux projet de Ray-Mont logistiques ne peut s'implanter sans qu'au moins la moitié de son terrain de 2M de pi ca soit dédié à la mitigation de ses nuisances.

À cet égard, la butte qui sépare les activités de Ray-Mont Logistiques revêt une dimension capitale, voire symbolique pour les citoyens du secteur qui en ont fait un lieu pour jouer, se rassembler et admirer la vue sur la ville de Montréal, le fleuve et la montagne. Cet endroit spécifique procure aux citoyens de MHM une forme de compensation pour le grand sacrifice que représente la cohabitation résidentielle avec une zone industrielle. À mon avis, l'entreprise doit minimalement céder cette partie de son terrain à la population qu'elle vient déranger en s'implantant MHM. Elle devra installer ses rails et celles du CN qui la desserviront du côté Est de cette butte.

Au surplus, il est inadmissible en 2024 que l'entreprise ne reboise pas à la hauteur de toute la verdure qu'elle a détruite depuis la prise de possession de son terrain. Si la portion asphaltée est condamnée à encapsuler de la terre contaminée, une grande partie du terrain n'est pas encore aménagée et peut encore accueillir des plantations en guise de phytoremédiation. Dans un souci de respecter la volonté des habitants du secteur, une ceinture de verdure devrait entourer le terrain de Ray-Mont Logistiques de manière à l'invisibiliser. Dans le même esprit, tout affichage lumineux devrait se faire de façon discrète en se limitant à l'essentiel pour assurer la sécurité des travailleurs et des visiteurs.

Finalement, sans vouloir remettre en cause le droit de l'entreprise, je dénonce les méthodes qu'elle emploie pour imposer son projet aux citoyens sans tenir compte des impacts et des dommages collatéraux sur leur qualité de vie. Je mise sur le contre-pouvoir que vous représentez en tenant cette consultation publique pour rétablir les rapports de force et instaurer un équilibre entre les besoins raisonnables d'une population et le choix déplorable d'un entrepreneur.

En conclusion, je rappelle qu'il n'y a aucune acceptabilité sociale pour l'implantation de Ray-Mont Logistiques dans MHM. Vos recommandations marqueront la confiance des citoyens envers nos institutions puisque vous avez l'opportunité d'éviter de répéter les erreurs du passé dans l'aménagement du territoire Assomption-sud et d'offrir à toute une communauté une réelle égalité des chances en lui procurant un environnement propice à son développement.

⁶ [Bilan des travaux - GTT RML - VF \(révision 2\).pdf](#)

⁷ [OMV-ESG-UQAM_BILAN-ASLP Printemps2024_rev.pdf](#)